

# Livret d'accueil

2013

2014

Le guide pratique  
des nouveaux  
personnels  
de l'académie

L'académie

Le pilotage

Les services

Les personnels

La formation

Les adresses utiles



# UNE BANQUE À MON IMAGE, ÇA CHANGE MON IMAGE DES BANQUES.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**

[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

**CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT DU BAS-RHIN**

TÉL. : 08 20 00 36 36\* – COURRIEL : CME67@CREDITMUTUEL.FR

**CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT DE COLMAR**

TÉL. : 08 20 00 08 96\* – COURRIEL : CME68COLMAR@CREDITMUTUEL.FR

**CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT DE MULHOUSE**

TÉL. : 08 20 00 62 16\* – COURRIEL : CME68MULHOUSE@CREDITMUTUEL.FR

# Sommaire

Bienvenue en Alsace	4
Le mot du recteur	5
<b>L'académie de Strasbourg</b>	
Les chiffres clés	6
Le projet d'académie 2012-2015	8
Les langues	9
L'ouverture à l'international	9
L'action culturelle	10
L'éducation prioritaire	10
L'orientation des élèves	11
Les relations école-entreprise	12
La formation continue des adultes	13
<b>L'organisation de l'académie</b>	
Le pilotage	14
L'organigramme des services du rectorat	16
Les organigrammes des directions académiques	18
L'organisation des écoles et des établissements	20
<b>Gérer sa carrière et sa vie professionnelle</b>	
La gestion des personnels	24
Les enseignants et conseillers d'éducation stagiaires	25
Le traitement	26
Les indemnités	27
Le réseau académique d'aide aux personnels	28
La formation des personnels	29
La communication, les services et les ressources en ligne	30
<b>Les informations pratiques</b>	
Le centre régional de documentation pédagogique	32
Les sigles et les acronymes	34
Les adresses utiles	36
Le plan d'accès aux services du rectorat	37
Le calendrier scolaire	38

# Bienvenue en Alsace

L'Alsace fait partie de l'espace du Rhin supérieur qui s'étend entre les Vosges et la Forêt Noire et comprend aussi le sud du Palatinat et la région bâloise.

C'est un territoire densément peuplé : 1 857 477 habitants, soit une densité d'un peu plus de 224 habitants au km<sup>2</sup> (recensement de la population, estimation de population au 1<sup>er</sup> janvier 2010).

## ■ Une terre convoitée

Au carrefour de grandes voies de communication, l'Alsace a maintes fois été convoitée, envahie et conquis. Longtemps terre d'Empire, l'Alsace devient progressivement française après la guerre de Trente Ans (1648). Mais c'est avec la révolution et l'Empire que s'opère l'adhésion des populations à la nouvelle réalité nationale. On sait, par ailleurs, qu'entre 1870 et 1945 les Alsaciens changent cinq fois de nationalité, au terme de conflits chaque fois plus meurtriers.

## ■ Une région dynamique

Située le long de l'axe prospère qui s'étire de Londres à Milan, l'Alsace apparaît comme une région dynamique qui constitue une zone d'échanges intenses et un couloir de transit pour des liaisons entre l'Europe du nord et le bassin méditerranéen. C'est aussi une zone intermédiaire entre la France et l'Europe centrale. De ce fait les échanges extérieurs occupent une place majeure dans l'économie alsacienne (4<sup>e</sup> rang des régions françaises exportatrices).

## ■ Une identité régionale forte

Par son passé historique, l'Alsace forme un monde original où s'interpénètrent les influences françaises, très apparentes dans l'architecture et les habitudes urbaines, et les influences germaniques, plus visibles dans les campagnes. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, Strasbourg, ville symbole de l'antagonisme franco-allemand, devient le lieu d'implantation du Conseil de l'Europe, image de la réconciliation et de la paix en Europe. La capitale alsacienne abrite désormais des institutions européennes prestigieuses (Parlement européen, Cour européenne des Droits de l'Homme, Corps européen de Défense) et différentes autres structures internationales (Europol, Arte...).

L'Alsace vit désormais sans complexe sa double culture française et germanique qui lui donne une identité régionale forte.

Celle-ci se caractérise par des traits spécifiques comme l'usage d'une langue dialectale apparentée à l'allemand (avec de fortes variations locales, et un usage plus marqué dans les campagnes du nord et du sud), l'existence du régime concordataire et un **statut scolaire local spécifique**, dont l'une des particularités est un enseignement religieux inclus dans le programme scolaire obligatoire.

## ■ Une ouverture culturelle sur l'Europe

De par sa situation géographique et son passé, l'Alsace est tout naturellement au cœur de la culture européenne. L'académie, appuyée par les collectivités, encourage cette ouverture et cet ancrage : offre d'un enseignement bilingue français-allemand, existence de nombreuses sections internationales et sections européennes, création en 2008 de l'école européenne de Strasbourg, la première école de ce type sur le sol français, multiplication de partenariats et de jumelages européens.

Les nombreux musées ainsi que des institutions culturelles renommées, les festivals contemporains et le lieu de mémoire que constitue le mémorial de Schirmeck sont autant de partenaires de l'école.

## Le mot du recteur

*Bienvenue à vous dans l'académie de Strasbourg*



L'année scolaire 2013-2014 sera marquée par la mise en œuvre des orientations fixées par la nouvelle loi pour la refondation de l'école. Ces priorités sont clairement posées par notre projet d'académie 2012-2015, qui constitue le pont nécessaire entre les orientations et objectifs définis au niveau national et leur traduction dans l'académie de Strasbourg au regard de sa spécificité et de l'efficience de son système éducatif. Il nous appartient de relever tous ensemble ce défi.

C'est sur le premier degré que porteront les efforts les plus importants avec, notamment, la redéfinition des missions de l'école maternelle, la scolarisation des moins de trois ans, le dispositif «plus de maîtres que de classes», le renforcement de la nécessaire liaison avec le collège. Et, bien sûr, la réforme des rythmes scolaires dans une partie de nos écoles maternelles et primaires qui permettra de mieux articuler les temps scolaires et extra-scolaires de l'enfant dans le cadre de projets éducatifs territoriaux.

Par ailleurs, le grand chantier de l'École numérique sera poursuivi cette année, avec la formation au et par le numérique, le développement des ressources pédagogiques et des logiciels au service des enseignants, des élèves et de leurs parents.

Une autre priorité nationale est celle de la formation des enseignants et de l'ensemble des personnels d'éducation. Cette nouvelle formation professionnelle de niveau master, qui vise une entrée progressive dans le métier et l'acquisition d'une culture commune, se mettra en place dès la rentrée dans l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Strasbourg.

L'investissement important engagé par la Nation au bénéfice de son École et de sa jeunesse nous impose une responsabilité toute particulière. Au fil de mes déplacements sur le terrain et de mes rencontres, j'ai pu prendre la pleine mesure de votre dynamisme et de votre engagement.

*Je sais pouvoir compter sur vous pour mener à bien la rentrée 2013 et continuer ensemble à œuvrer pour une École juste, équitable et bienveillante.  
Soyez en remerciés*

**Armande Le Pellec Muller**  
Recteur de l'académie de Strasbourg  
Chancelier des universités d'Alsace

# L'académie de Strasbourg

L'académie de Strasbourg correspond à la région Alsace dont elle contribue à développer les atouts et l'ouverture en termes d'aménagement du territoire éducatif et de partenariats. Quelques caractéristiques méritent d'être soulignées :

## ■ La faible part du privé sous contrat

- 5,3% dans le premier degré (contre 13,1% au plan national)
- 14,4 % pour le second degré (21,1% pour l'ensemble du pays)

## ■ Les effectifs

333 324 élèves en 2012-2013, soit 2,7 % de la population scolaire en France

333 821 élèves attendus à la rentrée 2013

### • Dans le premier degré

Année 2012-2013 : 176 832 élèves dans les écoles publiques et privées sous contrat  
Prévisions rentrée 2013 : 177 693 élèves

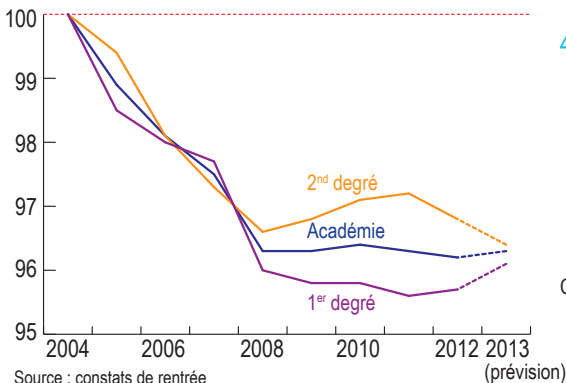
### • Dans le second degré

Année 2012-2013 : 148 208 élèves dans les établissements publics et privés sous contrat (y compris Segpa, Dima et Erea).  
Prévisions rentrée 2013 : 147 659 élèves (hors Erea).

### • Dans les formations post-bac

Année 2012-2013 : 8 284 étudiants (sections de techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles, DCG, DSAA)  
Prévisions rentrée 2013 : 8 469 étudiants

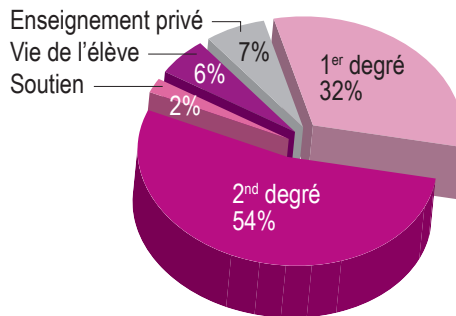
## Évolution par niveau en base 100 (2004)



## ■ Le budget 2012 : 1 633 198 893 €

Les dépenses de l'enseignement public sont réparties entre quatre budgets opérationnels de programme (Bop) :

- 516,2 M € Bop enseignement du 1<sup>er</sup> degré dont 99,7% pour la rémunération des personnels,
  - 878,1 M € Bop enseignement du second degré dont 99,6% pour la rémunération des personnels,
  - 38,2 M € Bop soutien de la politique de l'éducation nationale pour la rémunération des personnels administratifs (79,9%) et le fonctionnement des services,
  - 91,9 M € Bop vie de l'élève pour la rémunération des personnels médicaux, sociaux et d'éducation (84,1%), les bourses scolaires,
- plus 108,7 M € pour l'enseignement privé sous contrat.



## ■ Les personnels du secteur public

### 19 724 enseignants

8 776 dans le 1<sup>er</sup> degré

10 948 dans le 2<sup>nd</sup> degré

### 4 745 autres personnels

91 personnels d'inspection

438 personnels de direction

129 personnels d'orientation

311 personnels d'éducation

1 304 personnels de surveillance

1 870 personnels administratifs

335 personnels de santé et du secteur social

276 ITRF

Constat au 31 janvier 2013 en équivalent temps plein (ETP)

# Les établissements publics et privés sous contrat en 2012-2013

**1 530**  
écoles  
public : 1 498  
privé : 32

**172**  
collèges  
public : 147  
privé : 25

**33** CFA  
public : 19  
privé : 14

**70**  
lycées GT  
public : 53  
privé : 17

**24**  
lycées professionnels  
public : 16  
privé : 8

**1** Érea  
Établissement régional  
d'enseignement adapté

**1** École  
européenne  
de la maternelle au lycée

## Les écoles par département

	Public		Privé		Académie		Total académie
	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Public	Privé	
Maternelles	310	253	1	0	563	1	564
Élémentaires	562	375	17	14	937	31	968
<b>Total</b>	<b>872</b>	<b>628</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>1 500</b>	<b>32</b>	<b>1 532</b>

Source : Ramsese

## Les établissements par département

	Public		Privé		Académie		Total académie
	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Public	Privé	
Collèges	90	57	13	12	147	25	172
Lycées généraux et technologiques (dont lycées polyvalents)	30 (14)	23 (13)	10	7	53 (27)	17	70 (27)
Lycées professionnels	11	5	4	4	16	8	<b>24</b>
<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>85</b>	<b>27</b>	<b>23</b>	<b>216</b>	<b>50</b>	<b>266</b>

Source : Ramsese, hors Erea et école européenne



# Le projet d'académie 2012-2015

Le projet d'académie est l'élément central et structurant d'une démarche de pilotage partagé, basée sur une méthodologie commune à tous les niveaux d'intervention de l'action éducatrice : ministère, académie, écoles et établissements.

L'académie de Strasbourg fait partie des sept premières académies engagées dans un processus de contractualisation avec le ministère de l'éducation nationale : elle s'engage sur des objectifs prioritaires et des résultats à atteindre en terme de réussite des élèves, le ministère sur des mesures d'accompagnement.

Au plan local, le projet d'académie est le cadre de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'école et des projets et contrats d'objectifs des établissements.

Le projet d'académie 2012-2015 s'inscrit dans un contexte de changements majeurs de notre système éducatif.

Si celui-ci a réussi la massification, il n'est pas encore parvenu à surmonter les inégalités sociales. L'académie de Strasbourg affiche ainsi d'excellents résultats la plaçant au-dessus des moyennes nationales, mais peine à amener un nombre suffisant d'une classe d'âge à un niveau élevé de qualification. Ce constat lui impose de nourrir l'ambition scolaire des élèves qui lui sont confiés et de garantir l'égalité des chances.

L'ouverture à la diversité sociale et la personnalisation des parcours sont donc aujourd'hui des axes prioritaires de notre action éducative, fondés sur le **principe d'équité** et soutenus par l'**innovation pédagogique**. Ainsi, pour mieux réussir, ouvrir son univers culturel familial est un atout majeur. Le plurilinguisme sera un des éléments clés de la réussite scolaire dans le cadre de la maîtrise des codes sociaux, langagiers et culturels.

Enfin, un pilotage académique, modernisé et plus innovant, rendra possible une meilleure performance du système éducatif.

Vous pouvez télécharger le projet académique sur le site académique [www.ac-strasbourg.fr](http://www.ac-strasbourg.fr) académie de Strasbourg / politiques éducatives

## Objectif 1

### Nourrir l'ambition scolaire par la mise en œuvre d'actions dynamiques et innovantes

1. Amener chaque élève à élever son niveau d'ambition scolaire
2. Promouvoir l'accès aux études supérieures
3. Assurer dans les écoles et les établissements la qualité de vie et les conditions de travail favorables à la réussite de tous et de chacun

## Objectif 2

### Assurer l'équité scolaire par un parcours personnel de réussite pour chaque élève

1. Garantir une lisibilité des parcours par un maillage territorial équilibré et efficient
2. Favoriser la maîtrise par l'élève de son parcours d'orientation individuel
3. Apporter des réponses spécifiques et adaptées aux élèves à besoins particuliers
4. Faire évoluer l'évaluation pour en faire un outil de personnalisation

## Objectif 3

### Contribuer à l'insertion dans la société par la maîtrise des codes sociaux, langagiers et culturels

1. S'ouvrir à son environnement par la maîtrise des codes langagiers et l'accès à de nouveaux codes culturels et sociaux
2. Intensifier l'exposition aux langues vivantes pour améliorer les performances des élèves
3. Faire des langues un atout pour l'insertion professionnelle

## Objectif 4

### Moderniser, innover, rendre performant le pilotage académique

1. Impulser, dans un cadre contractuel, un pilotage académique fondé sur une culture partagée du diagnostic et de l'évaluation
2. Adapter la formation des personnels aux évolutions du système éducatif et de son public et aux exigences de la performance scolaire
3. Mobiliser, responsabiliser les acteurs de la réussite des élèves dans le cadre d'une gestion plus qualitative des ressources humaines
4. Favoriser la mise en synergie des ressources et des compétences, moderniser les systèmes d'information



# Les langues

## Un dispositif spécifique d'enseignement des langues

L'héritage historique et culturel de l'Alsace constitue le socle de la politique linguistique de l'académie de Strasbourg. Réalités économiques et évidences culturelles se conjuguent pour donner la priorité à l'apprentissage de la langue allemande dès le premier degré.

Ces mêmes réalités militent en faveur d'une ouverture plus grande encore de la région, non seulement vers ses voisins immédiats, mais aussi vers les pays et les langues d'Europe et du monde.

Construit sur cette base, articulé à la convention sur les langues signée avec les collectivités territoriales, la spécificité du dispositif académique permet de

- démarrer l'**apprentissage de l'allemand dès la maternelle** et de le poursuivre jusqu'au lycée, notamment dans le cadre d'un cursus bilingue
- passer à l'**apprentissage de deux langues vivantes dès la 6<sup>e</sup>**, dans tous les collèges publics et privés sous contrat.

Les **sections européennes** permettent aux élèves de suivre une ou plusieurs disciplines non linguistiques dans une langue étrangère telle que l'allemand, l'anglais ou l'espagnol.

Les **sections internationales** constituent une filière ouverte, de la maternelle au baccalauréat, pour des élèves français et étrangers avec la possibilité de passer le baccalauréat option internationale.

La nouvelle organisation des langues, au lycée en particulier, permet d'organiser des parcours d'élèves individualisés et la préparation à des évaluations certificatives, **alignées sur le cadre européen commun de référence pour les langues**.

# L'ouverture à l'international

## Une politique d'ouverture à l'international au cœur de l'Europe

La politique internationale de l'académie repose sur un réseau de partenariats avec plusieurs régions en Europe et dans le monde. Les accords sont constamment renouvelés et assortis de plans d'action.

Les partenariats internationaux (hors pays germanophones) relèvent de la **délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic)** :

- Algarve (Portugal)
- Andalousie (Espagne)
- Accord trinational : Basse-Silésie (Pologne), Bade-Wurtemberg (Allemagne) et académie de Strasbourg
- East Midlands, Leicestershire County Council, Leicester City Council, Irlande du nord (Royaume-Uni)
- Lombardie (Italie)
- Indiana (USA)
- province de Jiangsu (Chine)

Contact : tél. 03 88 23 38 24  
ce.dareic@ac-strasbourg.fr

La **mission académique à l'enseignement régional et international (Maeri)** est quant à elle chargée

- des relations transfrontalières, dans le cadre des partenariats avec le Bade-Wurtemberg, la Rhénanie-Palatinat et les cantons de la Suisse du nord-est
- des actions en direction de l'ensemble des pays de langue allemande.

Contact : tél. 03 88 23 38 51  
ce.maeri@ac-strasbourg.fr

Pour en savoir plus, consultez le site académique [www.ac-strasbourg.fr](http://www.ac-strasbourg.fr)  
professionnels / ressources actions éducatives / ouverture transfrontalière, européenne et internationale

## L'action culturelle

La délégation académique à l'action culturelle (Daac) s'attache aussi bien à la diffusion de la **culture artistique** qu'à celle de la **culture scientifique et technique**. Elle apporte son expertise à l'élaboration de projets, facilite la relation avec les intervenants extérieurs à l'école et informe sur les modes de financement possibles des actions.

L'éducation artistique et culturelle est inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences.

**L'égalité des chances en matière culturelle** passe par la mise en place d'une éducation artistique et culturelle de qualité pour tous les élèves.

La Daac agit dans le cadre de partenariats étroits avec la direction régionale des affaires culturelles (Drac), les corps d'inspection, les directions académiques, le centre régional de documentation pédagogique et les collectivités, ainsi que les structures culturelles et associatives.

### Quelques actions menées dans l'académie en 2012-2013

#### Printemps de l'écriture

Près de 15 000 élèves ont suivi le parcours proposé sur le thème de "Bizarre, vous avez dit bizarre ?"

#### Lire la Ville

Plus de 800 élèves ont réalisé des travaux sur les signes urbains

#### Culture scientifique et technique

Les conférences et les actions organisées dans le cadre de la Fête de la science, de la Semaine du cerveau, des Cafés scientifiques et du Forum européen de bioéthique ont mobilisé près de 4 000 élèves

#### Presse

Semaine de la presse (320 établissements participants), partenariats avec la presse quotidienne régionale (1 500 lycéens journalistes d'un jour et grands reporters)

#### Rencontres d'écrivains

Plus de 90 rencontres entre écrivains et élèves dans les écoles et les établissements scolaires

Contact : tél. 03 88 23 37 35  
www.ac-strasbourg.fr

## L'éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire.

Cette politique d'égalité des chances a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite avec le reste du territoire, sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves qui y sont scolarisés.

Les collèges et les écoles qui relèvent de l'éducation prioritaire se structurent en réseau, autour d'un projet fédérateur :

- les réseaux Éclair (écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), où se concentrent les difficultés sociales et scolaires
- les réseaux RRS (réseaux de réussite scolaire), qui accueillent un public socialement plus hétérogène.

Cette organisation favorise la continuité des parcours d'apprentissage de la maternelle au collège, avec une attention particulière portée au passage de la maternelle à l'élémentaire, puis de l'élémentaire au collège. L'orientation après la classe de 3<sup>e</sup> a pour objectif d'engager les élèves dans des parcours scolaires ambitieux.

Les actions mises en œuvre concourent à garantir les apprentissages scolaires, la maîtrise du socle commun par tous les élèves et des parcours de réussite ambitieux. Le recours aux **innovations** et aux **expérimentations** permet de faire évoluer les pratiques pédagogiques individuelles et les organisations collectives, afin de mieux prendre en considération la diversité des élèves. Une place particulière est faite aux relations avec les familles.

L'éducation prioritaire dans l'académie est organisée autour de

- 12 réseaux Eclair, 5 dans le Bas-Rhin et 7 dans le Haut-Rhin
- 9 RRS, 5 dans le Bas-Rhin et 4 dans le Haut-Rhin, et regroupe plus de 34 000 élèves.

# L'orientation des élèves : un accompagnement pédagogique

Les actions éducatives mises en œuvre dans le cadre d'une démarche continue d'orientation visent à accompagner chaque élève dans l'acquisition de cette compétence particulière qui lui sera utile dans la construction progressive de son itinéraire de formation et d'insertion, puis tout au long de sa vie.

L'élève est ainsi amené à **apprendre à s'orienter**, afin qu'aux différentes étapes de son parcours il puisse faire des choix en toute connaissance de cause.

## Le parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel

Ce dispositif pédagogique concerne tous les élèves, de la classe de cinquième jusqu'en classe terminale.

Il allie nécessairement deux dimensions :

- Le temps "disciplinaire" où les questions d'orientation sont abordées au sein même des disciplines, en respectant la progression pédagogique de chaque programme
- Le temps interdisciplinaire ou non disciplinaire, dans le cadre des heures de vie de classe ; de l'accompagnement éducatif au collège et de l'accompagnement personnalisé au lycée ; des diverses modalités de contact avec le monde de l'entreprise et du travail comme avec les établissements proposant des formations : visites, forums et carrefours métiers, séquences d'observation en milieu professionnel, journées portes ouvertes...

Les activités développées peuvent être individuelles ou collectives, se dérouler pendant le temps scolaire ou hors de ce temps. C'est dans ce cadre que l'entretien personnalisé d'orientation prend tout son sens.

Dans tous les établissements, un **programme pluri-annuel** permet de définir, pour chaque niveau de classe, les priorités et les modalités des actions mises en œuvre. Les ressources nécessaires sont mises à disposition des équipes éducatives, des élèves et de leur famille par l'Onisep. Les élèves bénéficient par exemple d'un **webclasseur orientation**, service en ligne qui permet à la fois d'assurer la continuité de la réflexion de l'élève tout au long de son parcours scolaire, et de mettre en cohérence les interventions des différents acteurs.

## Les centres d'information et d'orientation (CIO)

Dans le cadre du service public d'orientation, les CIO sont les services de l'académie chargés d'accueillir tous les publics dans leur recherche d'information et de conseil dans le cadre de l'orientation tout au long de la vie.

Les CIO assurent au niveau local la mise en cohérence des actions visant à la prévention du décrochage en cours de formation. Leur répartition dans tous les districts permet d'articuler leurs activités avec l'ensemble des partenaires du monde économique et professionnel ainsi qu'avec les autres structures d'accueil et d'orientation.

## La délégation régionale de l'Onisep

Elle a pour mission d'élaborer et de mettre à disposition les ressources pour apporter une information exhaustive et objective sur les métiers et les formations. Les supports d'information, papier ou numériques, constituent la base de ces ressources.

## Les conseillers d'orientation psychologues

Placés sous la responsabilité des directeurs de CIO, les conseillers d'orientation partagent leurs interventions entre CIO et établissements scolaires, où leur mission est double :

- contribuer au sein de l'équipe éducative à la mise en œuvre des actions liées au PDMF, dans le cadre du programme pluriannuel, et à la prévention du décrochage scolaire. A ce titre, ils sont les premiers interlocuteurs des personnels de direction et des enseignants.
- informer et conseiller les élèves, au besoin évaluer leurs compétences et leurs intérêts, en vue d'une démarche personnelle d'orientation.

## Le service académique d'information et d'orientation (SAIO)

Il est notamment chargé de

- l'élaboration et l'organisation des procédures d'orientation et d'affectation des élèves,
- la liaison entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur
- la coordination des actions de prévention du décrochage scolaire
- la mise en œuvre de la formation des équipes pédagogiques dans le domaine de l'orientation.

Les services d'orientation de l'académie sont pilotés par le chef du service académique d'information et d'orientation (Csaio), délégué régional de l'Onisep, en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale, chargés de l'information et de l'orientation dans chaque département.

# Les relations école-entreprise

La généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations, la nécessaire intégration dans les cursus des périodes de formation en milieu professionnel, la préparation indispensable des jeunes à l'insertion professionnelle et sociale... Autant d'éléments qui nécessitent de multiplier les contacts entre l'école et les milieux professionnels. Les acteurs du système éducatif alsacien ont tissé au fil des années des liens étroits avec le monde économique, dans le cadre de conventions et de structures partenariales, organisées selon trois niveaux d'intervention.

## ■ Le niveau académique

dans le cadre d'une politique concertée avec la région Alsace, les branches professionnelles, les chambres consulaires, les corporations et les associations professionnelles :

### • Le club école-entreprise

Composé de responsables du système éducatif, de représentants d'entreprises et d'organismes consulaires, il compte actuellement environ 90 membres. Le club impulse et soutient les actions dans les domaines de l'insertion, de l'information et de la formation. Il soutient notamment l'action des Clee et le développement du dispositif des mini-entreprises.

### • La cellule relations école-entreprise

Rattachée à la délégation académique aux enseignements techniques (Daet), elle constitue l'outil académique essentiel des relations entre l'école et l'entreprise en venant en appui des différents dispositifs. Centre de ressources pour la mise en œuvre des stages en entreprises, elle anime le réseau des délégués aux entreprises et le réseau d'appui et de transfert de technologie.

## ■ Le niveau du territoire

pour une mise en cohérence au niveau des bassins de formation et d'emploi :

### • Les comités locaux éducation-économie (Clee)

Ces espaces d'échange d'initiative locale, co-animés par un représentant du monde économique et un représentant de l'éducation nationale, mettent en œuvre des actions en cohérence à la fois avec les missions de l'éducation nationale et les besoins de l'environnement économique local. 15 Clee fonctionnent dans l'académie. Leurs actions s'articulent le plus souvent autour de trois axes : la connaissance des entreprises et des métiers, l'accueil et l'insertion en entreprise, l'appui à la formation. Tous les établissements ont vocation à faire partie d'un Clee.

## ■ Le niveau local

Les établissements scolaires mettent en place les partenariats nécessaires à la mise en œuvre des périodes de formation en entreprise et ceux relatifs à la réalisation de leur projet d'établissement. Un **délégué aux entreprises** coordonne et enrichit la construction des partenariats dans chaque établissement.

## Quelques actions menées dans l'académie en 2012-2013

### La Semaine école-entreprise

Une quarantaine d'opérations pour mieux connaître l'entreprise et ses différents métiers, mieux préparer l'entrée dans la vie professionnelle, mieux se connaître et travailler ensemble.

51 établissements scolaires et 355 entreprises et organismes impliqués dans le dispositif ont permis de sensibiliser 4 400 collégiens et lycéens, 250 étudiants de BTS et 130 professeurs.

Dans le cadre de cette semaine, l'opération «Les boss invitent les profs», lancée il y a sept ans par le Medef en partenariat avec l'académie, a permis à 600 professeurs de rencontrer 280 professionnels à l'occasion d'un déjeuner, généralement suivi ou précédé d'une visite d'entreprise.

### Le dispositif mini-entreprise

900 jeunes issus de 43 collèges et lycées ont créé leur mini-entreprise. Ils étaient accompagnés par 122 professeurs et une cinquantaine de parrains.

Objectif : leur permettre de découvrir l'entreprise, son fonctionnement, ses métiers et ses contraintes tout en développant leur autonomie et leur créativité.

Le collège et le lycée représentant l'académie au concours national ont remporté le 1<sup>er</sup> prix de leur catégorie.

### Banque de stages

En complément du portefeuille de stages constitué par chaque établissement, le portail [www.stages-alsace.net](http://www.stages-alsace.net) est l'outil régional jouant le rôle de banque de stages des formations professionnalisantes pour les élèves de pré ou post baccalauréat.

Contact cellule école-entreprise :  
tél. 03 88 23 37 63

En savoir plus : [www.ac-strasbourg.fr](http://www.ac-strasbourg.fr)  
Professionnels/Ressources actions éducatives/  
Relations école entreprise

# La formation continue des adultes

Le réseau formation continue de l'Éducation nationale est constitué de :

## La délégation académique à la formation continue (Dafoo)

Elle impulse, anime et coordonne l'activité des Greta et assure la concertation avec les partenaires régionaux.

## Le groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle Alsace (Gip FCIP Alsace)

Il contribue à la formation de l'ensemble des personnels intervenant en formation d'adultes et développe des programmes de recherche-développement, ingénierie et méthodologie. Il regroupe :

- le centre académique de formation continue (Cafoc)
- le centre régional d'appui pédagogique et technique (Crapt) et le centre d'appui et de ressources régional de lutte contre l'illettrisme (Carli)
- le dispositif académique de validation des acquis (Dava) dont la mission est de développer avec les Greta la validation des acquis de l'expérience (VAE). Il conseille et accompagne les candidats, et forme les accompagnateurs et les jurys.

Voir le site : [www.francevae.fr](http://www.francevae.fr)

## La validation des acquis de l'expérience ou VAE

Elle permet la reconnaissance par un diplôme des compétences et connaissances acquises par l'expérience. Deux conditions sont nécessaires pour en bénéficier :

- une expérience d'une durée minimale de 3 ans
- des activités en relation avec le champ du diplôme.

Les niveaux de certification visés par les candidats à la VAE pour les diplômes de l'éducation nationale :

- niveau V (CAP, BEP, MC) : 26%
- niveau IV (BAC PRO, BP) : 32%
- niveau III (BTS) : 36%

Sur les 583 candidats qui se sont présentés en 2012 devant un jury VAE,

- 72% ont obtenu une validation complète
- 20% ont obtenu une validation partielle

## Les quatre groupements d'établissements (Greta)

Ils rassemblent la quasi totalité des 217 établissements publics du second degré, lycées et collèges, qui organisent et dispensent les formations, ainsi que des dispositifs spécifiques :

- 3 centres de bilan de l'Éducation nationale (CBEN)
- 6 ateliers de pédagogie personnalisée (APP), dispositifs visant la maîtrise des savoirs de base et des compétences clés
- des dispositifs individualisés de formation, dont l'espace tertiaire de Strasbourg ou le Centre permanent tertiaire de Mulhouse (CPT)

35 conseillers en formation continue (CFC)

Ils sont chargés d'animer les travaux relatifs à l'élaboration, l'adaptation, l'organisation et la promotion de l'offre de formation continue de l'Éducation nationale, en fonction de l'analyse, à laquelle ils concourent, et du besoin économique et social de formation.

1 500 formateurs, dont la majorité appartient à l'Éducation nationale.

214 sites de formation

21 400 stagiaires formés en 2012

Site du réseau des Greta d'Alsace : [www.gretanet.fr](http://www.gretanet.fr)

# Le pilotage de l'académie

Le décret du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique modifie la répartition des compétences en matière d'action éducatrice.

Ce nouveau mode de pilotage

- favorise la cohérence des politiques éducatives pour tout le territoire et le renforcement de la stratégie académique
- utilise au mieux les marges de manœuvre et l'autonomie des acteurs de terrain au regard des spécificités territoriales.

## ■ Le recteur

Nommé par décret du Président de la République en conseil des ministres, le recteur exerce dans l'académie les missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice. Il représente le ministre chargé de l'éducation nationale au sein de l'académie et des départements qui la constituent.

Responsable de la totalité du service public de l'éducation dans l'académie, de la maternelle à l'université, il exerce aussi des compétences dans le domaine de l'enseignement privé sous contrat.

Le recteur a pour missions de

- veiller à l'application de toutes les dispositions législatives et réglementaires se rapportant à l'éducation nationale
- définir la stratégie académique en lien avec la politique éducative nationale
- assurer la gestion des personnels et des établissements
- développer des relations avec les autres services de l'État intervenant dans l'académie, avec les milieux politiques, économiques et socio-professionnels, notamment avec les collectivités territoriales
- intervenir dans le programme régional de formation conduit par le conseil régional
- rendre compte au ministre du fonctionnement du service public de l'éducation nationale dans l'académie qu'il dirige.

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées par le ministre chargé de l'éducation, le recteur arrête, conformément aux orientations ministérielles, **l'organisation fonctionnelle et territoriale de l'académie** ainsi que les **attributions des services** de l'académie et des services départementaux de l'éducation nationale placés sous son autorité.

Dans ce cadre, il peut arrêter un schéma organisant l'académisation des moyens entre les services de l'académie et les services départementaux de l'éducation nationale.

Pour la mise en œuvre de la politique éducative, le recteur dispose de l'assistance

- de ses adjoints, qui constituent autour de lui le **comité de direction de l'académie**, composé du secrétaire général de l'académie et des directeurs académiques des services de l'éducation nationale
- de son directeur de cabinet
- de ses conseillers techniques
- des services du rectorat
- des personnels d'inspection.

Représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le recteur concourt, en sa qualité de **chancelier des universités**, à la bonne marche du service public de l'enseignement supérieur (contrôle de légalité des actes et procédures) et constitue un point d'appui pour le dialogue entre les établissements d'enseignement supérieur et entre ces derniers et le ministre.

## ■ Le cabinet du recteur

Il assure la préparation et le suivi des activités du recteur : audiences, visites, dossiers en liaison avec les services et les conseillers techniques. Il suit les relations avec les services de l'État et les élus locaux, assure le traitement du courrier réservé et s'occupe des décorations et distinctions honorifiques. Il comprend également le service communication.

## ■ Le secrétaire général de l'académie

Il est responsable, sous l'autorité du recteur, de l'administration de l'académie avec l'appui des services académiques organisés autour de cinq pôles :

- l'action pédagogique
- la gestion des ressources humaines
- la gestion des moyens (préparation de la rentrée, répartition des dotations en heures et en postes) ;
- les examens et concours
- la logistique et l'expertise (statistiques, informatique et systèmes d'information, affaires financières, service juridique)



## ■ Les directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2012, l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, a pris le titre de directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen).

Il est désormais l'un des adjoints du recteur et son représentant à l'échelon départemental.

Dans le cadre de l'organisation fonctionnelle et territoriale arrêtée par le recteur, le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale :

- dirige les services départementaux de l'éducation nationale du département dans lequel il est nommé et représente le recteur dans ce département
- participe à la définition d'ensemble de la stratégie académique qui met en œuvre la politique éducative et pédagogique relative aux enseignements primaires et secondaires arrêtée par le ministre chargé de l'éducation
- met en œuvre, sous l'autorité du recteur, la stratégie académique organisant l'action éducatrice dans les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spéciale de son département
- peut se voir confier par le recteur des missions académiques transversales, concernant par exemple la mise en œuvre du socle commun, la politique d'évaluation...

Il est assisté d'inspecteurs de l'éducation nationale chargés chacun d'une circonscription pour l'enseignement du premier degré.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale peut être secondé par un directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale lorsque la démographie du département le justifie, comme c'est le cas dans le Bas-Rhin.

## ■ Les conseillers

Le recteur s'appuie par ailleurs sur des conseillers et des délégués : le chef du service d'information et d'orientation (Csaio) ; les délégués académiques au numérique (Dan), à la formation initiale et continue (Dafpic), à l'enseignement technique (Daet), à la formation continue (Dafco), à la formation des personnels (Dafco),

à la pédagogie (Dap), aux relations européennes, internationales et de coopération (Dareic), à l'action culturelle (Daac) ; le chef de la mission aux enseignements régionaux et internationaux (Maeri) ; les conseillers du secteur social et de la santé.

## ■ Les corps d'inspection

Toutes les questions afférentes à la pédagogie relèvent des différents corps d'inspection de l'éducation nationale :

- les inspecteurs de l'éducation nationale du 1<sup>er</sup> degré (IEN 1<sup>er</sup> degré), responsables d'une circonscription, placés sous l'autorité du Dasen ainsi que les IEN-IO, chargés de l'information et de l'orientation dans un département
- les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), dans le second degré
- les inspecteurs de l'éducation nationale exerçant leurs fonctions académiques dans l'enseignement professionnel et technologique du second degré, sous l'autorité du recteur, comprenant les IEN-EG (enseignement général) et les IEN-ET (enseignement technique).

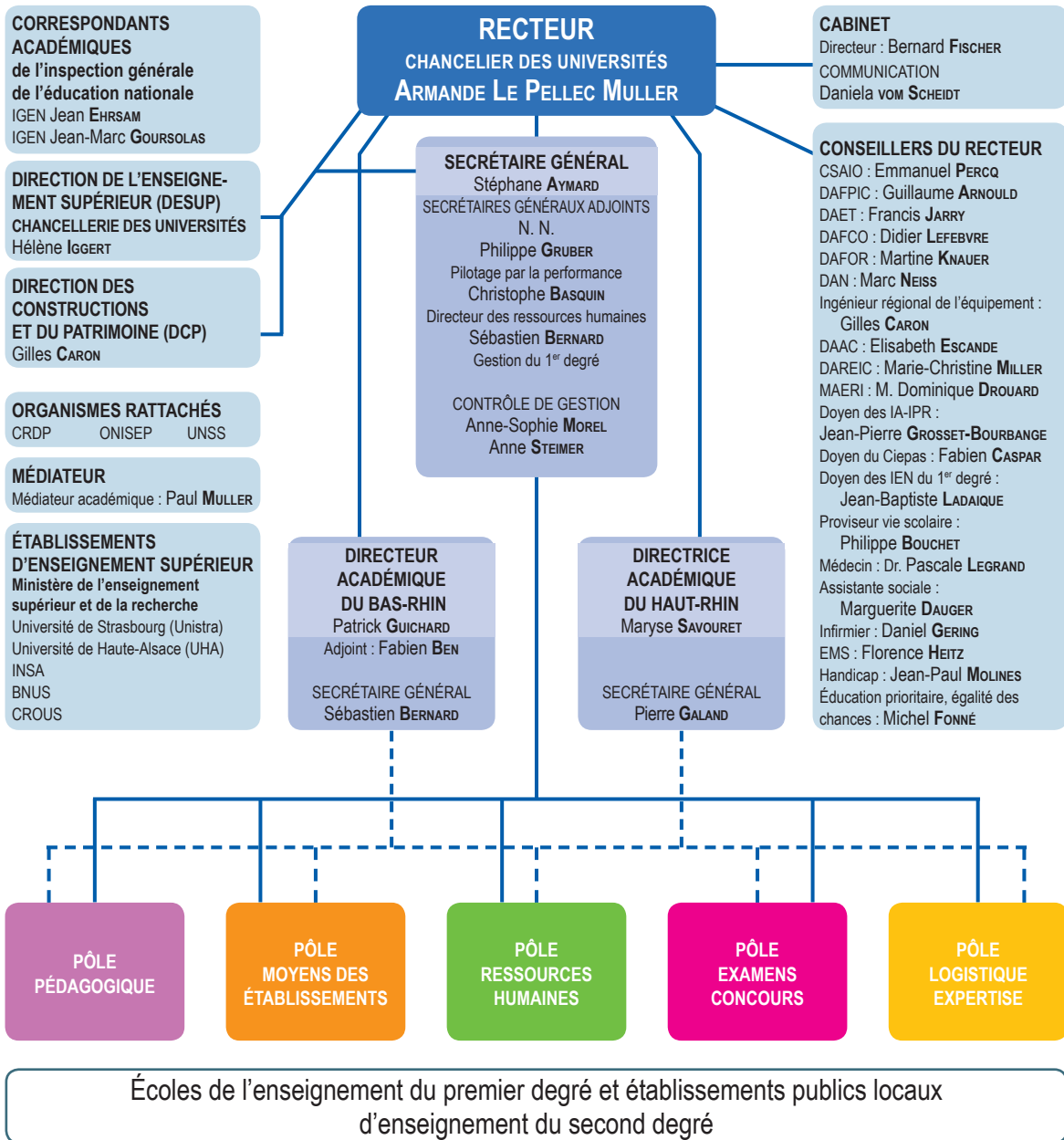
Les inspecteurs exercent statutairement des missions permanentes : pilotage pédagogique, conseil et expertise, accompagnement de proximité des écoles et des établissements.

Ils assurent la mise en œuvre de la politique éducative dans les classes, les écoles et les établissements scolaires, inspectent et conseillent les personnels enseignants, contribuent à l'accompagnement de ces personnels et aux procédures en lien avec leur déroulement de carrière...

Ils exercent leurs fonctions dans le cadre du programme de travail académique, en responsabilité seuls ou à plusieurs selon les disciplines ou spécialités, en liaison avec les inspections générales de l'éducation nationale. Les inspecteurs jouent un rôle important dans les dispositifs concernant les stagiaires et les néo-titulaires, et prennent leur part dans l'intégration des nouveaux arrivants.



# Organigramme des services académiques – rentrée 2013



# Organigramme des pôles du rectorat – rentrée 2013

## PÔLE PÉDAGOGIQUE

Responsable : Christophe **LAVILLE**  
Délégué académique à la pédagogie

**COLLÈGE DES IA-IPR, doyen :** **Jean-Pierre GROSSET-BOURBANGE**

**COLLÈGE DES INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, doyen :** **Fabien CASPAR**

**COLLÈGE DES IEN DU 1<sup>er</sup> DEGRÉ, doyen :** **Jean-Baptiste LADAIQUE**

**DÉLÉGATION ACADÉMIQUE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE :** **Guillaume ARNOULD**  
**DAET :** Francis **JARRY**  
**DAFCO :** Didier **LEFEBVRE**

**SERVICE ACADÉMIQUE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION :** **Emmanuel PERCQ**

**DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AU NUMÉRIQUE :** **Marc NEISS**

**DÉLÉGATION ACADÉMIQUE A L'ACTION CULTURELLE :** **Elisabeth ESCANDE**

**DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EURO-PÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION :** **Marie-Christine MILLER**

**MISSION ACADÉMIQUE AUX ENSEIGNEMENTS RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX :** **M. Dominique DROUARD**

**VIE SCOLAIRE IA-IPR EVS :** **Claude BOSSU**  
**M. Dominique SASSI**  
Proviseur vie scolaire : **Philippe BOUCHET**  
Délégué à la vie lycéenne : **Frédéric ANSART**  
Équipe mobile de sécurité : **Florence HEITZ**

**SERVICE MÉDICO-SOCIAL :** Conseillère médicale : **Dr. Pascale LEGRAND**  
Conseillère sociale : **Marguerite DAUGER**  
Infirmier conseiller : **Daniel GERING**

## PÔLE RESSOURCES HUMAINES

Responsable : Christophe **BASQUIN**  
Directeur des ressources humaines

**COORDINATION PAYE ET PILOTAGE :** **Eric BIENTZ**  
**RH QUALITATIVE :** **Camille HUMBERT**

**DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS :** **Nadine BEURIOT**  
Enseignement littéraire et artistique : **Hervé COLIN**  
Enseignement scientifique, technologique et EPS : **Véronique STEIB**  
Remplacement et recrutement : **Evelyne GRUNDLER**  
Enseignement privé : **Monique PAUTHIER**

**DIRECTION DES PERSONNELS D'ADMINISTRATION ET D'ENCADREMENT :** **Raffaëla ECKENFELDER**  
Encadrement, inspection, orientation, éducation : **Isabelle SCHMITT**

**Administration, santé, social et ITRF :** **Michèle REHRI**  
**Pensions :** **Doris GONZALEZ**  
**Action sociale et accidents de service :** **François REHRI**  
**Moyens :** **Gaëlle LE BERRE**

**DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION DES PERSONNELS :** **Martine KNAUER**  
Responsable administratif et financier : **Denis CASTEL**  
**Inspecteur santé et sécurité au travail :** **Isabelle HUARDEAUX**  
**Conseiller de prévention académique :** **Stéphanie HAMM**  
**Coordonnateur académique risques majeurs :** **Anne HIRSCHNER**

## PÔLE LOGISTIQUE – EXPERTISE

Responsable : N.N.  
Secrétaire général adjoint

**DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION :** **Jean-Marie LAFON**  
**Adjoint :** **Éric LOUVEL**  
**Systèmes d'information :** **Éric LOUVEL**  
**Infrastructures techniques :** **Stéphane VAILLANT**  
**Assistance :** **Thérèse SROKA**  
**Pilotage :** **Marie-Josèphe FABRE**

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE :** **Christine FRIEDRICH**

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES :** **Pierre KAUFF**

**Contrôle de légalité :** **Vincent PETITGENAY**  
**Fonctionnement et logistique :** **Sophie BOUCHARD**  
**Maintenance, entretien des locaux :** **Louis PRÉVOT**  
**Reprographie :** **Gaby GEIST**  
**Accueil - Courrier - Standard :** **Denise MARTIN**

**DIRECTION ACADÉMIQUE DES FINANCES :** **Martine BICKEL**  
**Plateforme Chorus budgets :** **Michèle CAILLON-PEREZ**  
**Achats :** **Marc STROBEL**  
**Plateforme Chorus dépenses-recettes :** **Yannick LABEAUVIE**  
**Plateforme frais de déplacement :** **M. Dominique MANSUY**

## PÔLE MOYENS DES ÉTABLISSEMENTS

Responsable : Valérie **VOGLER**

**BUREAU DES CRÉDITS, DES MOYENS SPÉCIFIQUES ET DU CONTRÔLE DES EMPLOIS :** **Alain GUERRE**

**BUREAU DES COLLÈGES DU BAS-RHIN :** **Anne PACARY**

**BUREAU DES COLLÈGES DU HAUT-RHIN :** **Françoise MOUQUOT-VILLE**

**BUREAU DES LYCÉES :** **Nicole YUMA**

## PÔLE EXAMENS – CONCOURS

Responsable : François **DUFOUR**

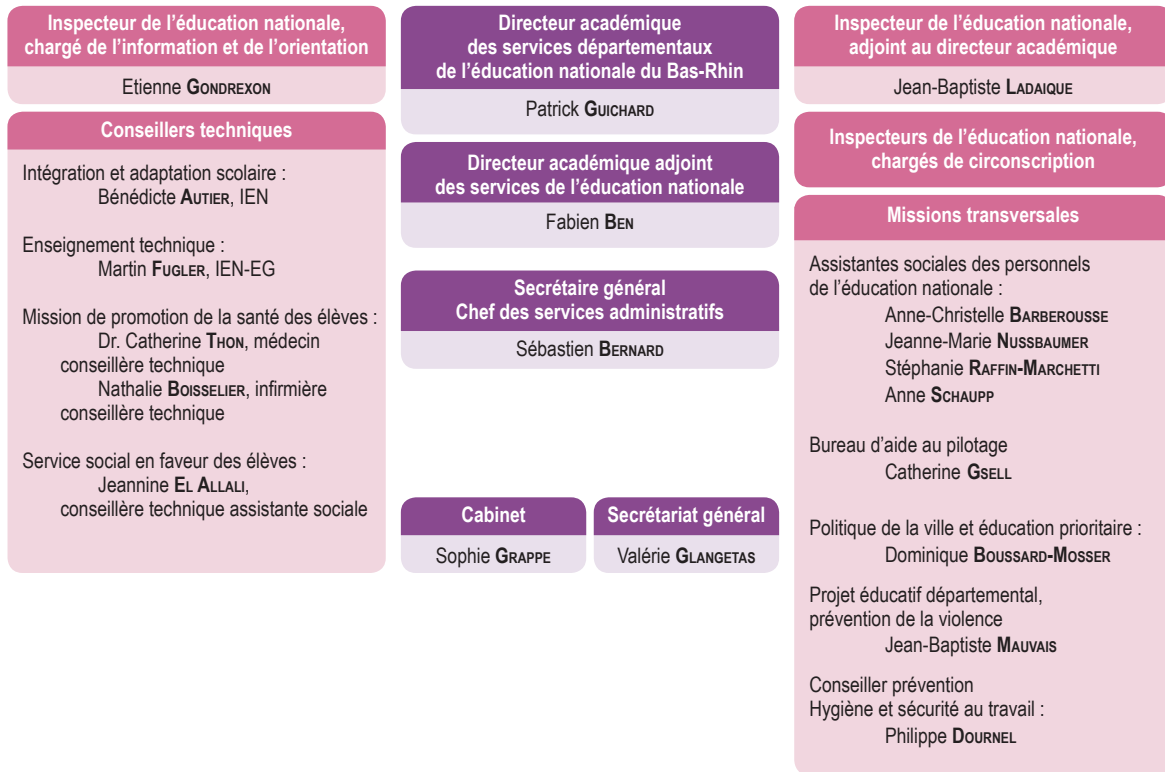
**CONCOURS, VAE ET POST-BAC :** **Myriam MARINELLI**

**DIPLÔMES 2<sup>nd</sup> DEGRÉ GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE :** **Martine KAEDING**

**SUJETS :** **Marc DORKEL**

**DIPLÔMES PROFESSIONNELS :** **Anne DREY**

# Organigramme de la direction académique du Bas-Rhin (67)



**Division 1<sup>er</sup> degré : Marie-Claude THIEBAUT**  
 Sandrine **KNAPP** adjointe

Bureau des moyens : Gérard <b>HAUSWALD</b>	Bureau de la formation initiale et continue : Peggy <b>KREMPF</b>
Bureau de la gestion collective du personnel enseignant : Sandrine <b>KNAPP</b>	Bureau de la gestion individuelle : Fabrice <b>PETER</b>

**Division des élèves (Divel) : Estelle LICHTOR**

Divel 1 Organisation des écoles et vie scolaire : Isabelle <b>JUSTER</b>	Divel 2 Orientation et scolarité dans le 2 <sup>nd</sup> degré : Nadia <b>KLEIN</b>
--	---

**Pour nous contacter, adresse postale :**  
 65 avenue de la Forêt-Noire - 67083 Strasbourg cedex  
**Téléphone : 03 88 45 92 92 / Télécopie : 03 88 61 43 15**  
**Mél : ce.ia67@ac-strasbourg.fr**

**Horaires d'ouverture au public :**  
**du lundi au vendredi**  
**de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**

# Organigramme de la direction académique du Haut-Rhin (68)

**Inspecteur de l'éducation nationale,  
chargé de l'information et de l'orientation**

Sébastien **TUAILLON**

## Conseillers techniques

IEN, chargé de l'enseignement technique :  
Laurent **MICHEL**  
IEN, chargée de l'adaptation scolaire  
et de la scolarisation des élèves handicapés :  
Nicole **FORGET**  
IEN, chargée de l'enseignement pré-élémen-  
taire : Anne **GASSER**

Conseillères techniques

Médecin :  
Dr Marie-France **GÉRARD**

Infirmière :  
Florianne **GRAPPE**

Assistante sociale :  
Catherine **BECHT**

**Directrice académique  
des services départementaux  
de l'éducation nationale du Haut-Rhin**

Maryse **SAVOURET**

**Secrétaire général  
Chef des services administratifs**

Pierre **GALAND**

## Cabinet

Michèle **LIS**

**Inspecteur de l'éducation nationale,  
adjoint à la directrice académique**

Fernand **EHRET**

**Inspecteurs de l'éducation nationale,  
chargés de circonscription**

Altkirch : Danielle <b>PIERRE</b>	Mulhouse 3 : David <b>CAILLEAUX</b>
Andolsheim : Fabienne <b>SCHLUND</b>	Riedisheim : Anne <b>KRETZ</b>
Colmar : Daniel <b>RIBER</b>	Saint-Louis : Isabelle <b>SCHAEFFER</b>
Guebwiller : Françoise <b>VERPILLAT</b>	Thann : Fabienne <b>GANZITTI</b>
Illfurth : Anne <b>GASSER</b>	Wintzenheim : Raymond <b>SCHÉU</b>
Ingersheim : Olivier <b>MEYER</b>	Mulhouse 1 : Wittelsheim : Maria <b>PERPINA</b>
Mulhouse 1 : Corine <b>GENTILHOMME</b>	Wittenheim : Christelle <b>BARLÉON</b>
Mulhouse 2 : Béatrice <b>ZIMMER</b>	

## Affaires générales

Service intérieur :	Christian <b>MARILLIER</b>
PAO - Reprographie :	Jean-Marie <b>OTTMANN</b>
Documentation :	Monique <b>NOEL</b>
Ressources humaines :	Frédérique <b>MUNIER</b>

## Division 1<sup>er</sup> degré

Sylvie **PHILIPPE**

1<sup>er</sup> bureau  
Moyens et pilotage de l'enseignement public :  
Corinne **RHM**

2<sup>e</sup> bureau  
Gestion collective des personnels  
du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public :  
Aline **DESCAMPS**

3<sup>e</sup> bureau  
Gestion individuelle des personnels  
du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public :  
Sandrine **KNAPP**

## Division 2<sup>nd</sup> degré

Scarlett **SCHNEIDER**

1<sup>er</sup> bureau  
Suivi des élèves 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés :  
Stéphanie **MATHIEU**

2<sup>e</sup> bureau  
Actions pédagogiques et réglementations  
1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés :  
Marie-Luce **BALP**

## Chargés de mission

Politique de la Ville :  
Anne **CAPUTI**

1<sup>er</sup> degré (évaluation des élèves, projets  
d'écoles, plan départemental de formation,  
CEL) :  
Magali **PÉTRY**

Prévention de la violence en milieu scolaire :  
Pierre **ZINCK**

Communication :  
Olivia **DUMEZ**

Bilinguisme :  
Marguerite **KNUCHEL**

**Pour nous contacter, adresse postale :**  
21 rue Henner - BP 70 548 - 68021 Colmar cedex  
**Téléphone :** 03 89 21 56 56 / **Télécopie :** 03 89 24 50 17  
**Mél :** ce.ia68@ac-strasbourg.fr

**Horaires d'ouverture au public :**  
du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

# L'organisation des écoles et des établissements

## Dans les écoles

■ L'école maternelle ou élémentaire est dirigée par le **directeur ou la directrice d'école**, entouré(e) de son équipe pédagogique. Sa tâche est de veiller au bon fonctionnement de l'école et au respect des réglementations, sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription (IEN).

■ **Les professeurs des écoles** se réunissent en conseil des maîtres, de cycle, ou d'école. Le conseil d'école, qui comprend des parents d'élèves élus, joue un rôle important dans le fonctionnement pédagogique et matériel de l'école, en particulier dans la définition du projet d'école.

### ■ Les inspecteurs

Les inspecteurs de l'éducation nationale 1<sup>er</sup> degré (IEN de circonscription) sont coordonnés par les inspecteurs de l'éducation nationale adjoints :

- à la direction académique du Bas-Rhin  
Jean-Baptiste Ladaique 03 88 45 92 33
- à la direction académique du Haut-Rhin  
Fernand Ehret 03 89 21 56 15

■ Aux côtés des enseignants, fonctionnaires d'État, interviennent également

- des personnels communaux : aides maternelles ou Atsem (agents techniques spécialisés des écoles maternelles) et personnels chargés de la restauration scolaire
- des agents non titulaires : emplois vie scolaire, intervenants en langue vivante et en musique.

### ■ Les Rased

**Les réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté** comprennent des enseignants spécialisés chargés des aides à dominante pédagogique, les "maîtres E" (difficultés d'apprentissage) et à dominante rééducative, les "maîtres G" (difficultés d'adaptation à l'école), ainsi que des psychologues scolaires. Ils interviennent à la demande des enseignants.

■ **Le psychologue scolaire** est chargé des diagnostics et du suivi psychologique des enfants qui lui sont signalés par les instituteurs et directeurs.

## Dans le premier et le second degré

**Médecins et infirmier(e)s** assurent les examens médicaux exigés par la loi et les examens dits "à la demande" pour les enfants et adolescents en difficulté. Ils développent des actions de prévention en direction des élèves et des personnels et participent également à l'intégration des enfants handicapés.

## Dans les collèges et les lycées

L'établissement (ou EPLE, établissement public local d'enseignement) forme l'unité de base du système éducatif. Les personnels qui y travaillent, bien qu'exerçant des fonctions différentes, partagent la responsabilité de l'action éducative en direction des élèves.

### ■ La direction de l'établissement

Le chef d'établissement, appelé **proviseur** au lycée et **principal** au collège, représente l'État au sein de l'établissement dont il assure la direction pédagogique, administrative et financière. Il préside ainsi, notamment, le conseil d'administration et le conseil pédagogique.

Il est responsable de l'impulsion, de la mise en œuvre et de l'évaluation du **projet d'établissement**, outil majeur et garant de la cohérence de l'action éducative dans l'établissement. Il s'engage auprès du recteur et du directeur académique à développer le dynamisme et les stratégies permettant d'atteindre les résultats ciblés dans le **contrat d'objectifs** de l'établissement (voir p. 8).

Le chef d'établissement est en relation avec les IA-IPR-EVS (établissements et vie scolaire) de l'académie, ainsi qu'avec le proviseur vie scolaire, chargés d'assurer le relais entre le recteur, les services et les établissements.

Le **gestionnaire** seconde le chef d'établissement dans ses tâches de gestion matérielle et financière. Il est en relation constante avec l'**agence comptable**, qui coordonne et contrôle la gestion de plusieurs établissements. Il répond également de la bonne gestion des personnels mis à disposition de l'établissement par les collectivités territoriales.

## ■ L'équipe de la vie scolaire

Elle a un rôle essentiel de relais entre l'établissement et la famille, en collaboration avec les enseignants et les personnels de santé, sociaux et d'orientation. Elle est composée de :

- conseillers principaux d'éducation (CPE) qui organisent la vie scolaire et animent les activités socio-éducatives dans les collèges et les lycées. Ils participent aux conseils de classe trimestriels
- assistants d'éducation, étudiants qui assurent un service de surveillance et d'aide aux élèves
- assistants étrangers de langues vivantes.

## ■ Les personnels administratifs, techniques et ouvriers

C'est sous la responsabilité du gestionnaire de l'établissement que travaille l'équipe des personnels techniques et ouvriers ou Tos. Cette équipe assure différentes fonctions ou tâches matérielles nécessaires à la vie quotidienne de l'établissement : entretien, maintenance des locaux et des installations, accueil, restauration des élèves et des personnels. Depuis 2004, les Tos ne sont plus gérés par l'État mais par les collectivités de rattachement (conseil régional pour les lycées, conseil général pour les collèges). Le gestionnaire est également chargé d'encadrer et d'animer tous les personnels administratifs de l'établissement (secrétariat et intendance).

## ■ Les enseignants du second degré

Ils comprennent les professeurs agrégés et certifiés, les adjoints d'enseignement, les professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), les professeurs de lycée professionnel (PLP) et les professeurs documentalistes qui assurent un service de documentation et d'information au CDI.

Dans l'établissement, le professeur s'inscrit d'une part dans l'équipe pédagogique constituée par les enseignants qui ont en charge les mêmes classes que lui, d'autre part dans une équipe regroupant les enseignants d'une même discipline.

C'est dans ce cadre d'échanges que s'élaborent les projets pédagogiques au sein de l'établissement. Pour

mener à bien ses missions, le professeur participe à différents types de conseils ou de réunions, dont les conseils de classe et les réunions de parents. Il peut être amené à faire partie du **conseil pédagogique** qui élabore avec le chef d'établissement les grandes orientations pédagogiques du collège ou du lycée.

S'il assure la responsabilité de **professeur principal** de la classe, il est, comme peut le lui préciser le cas échéant une lettre de mission, chargé de coordonner le travail des professeurs de la classe, d'assurer les relations avec les familles et d'aider ses élèves à définir et à choisir leur projet d'orientation personnelle, en collaboration avec le conseiller d'orientation psychologue. Dans l'académie, le professeur peut être appelé à participer aux examens ou aux concours, (tâches d'examineur et/ou de correcteur). Il peut se voir confier, sur proposition de l'inspecteur pédagogique, des fonctions de formation dans le cadre de la formation initiale ou continue.

## ■ Les personnes-ressources

Dans chaque établissement, une personne-ressource a été désignée (parfois deux, lorsque la taille de l'établissement le justifie). La mission de ces personnes-ressources est d'être le **premier relais d'accueil et d'information** à l'intention de tous les personnels, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, sur les questions suivantes :

- statut général et dispositions particulières à chaque corps et grade
- conditions de rémunération
- conditions de promotion
- réglementation sur les congés et les autorisations d'absence
- calendrier et délais à observer pour ce qui concerne les actes collectifs ou les appels à candidature
- mesures spécifiques d'aide aux personnels sous leurs différentes formes.

## La personne ressource en informatique (PRI)

Elle pourra vous informer sur les ressources électroniques offertes par l'établissement et l'académie, et sur les procédures à suivre pour y accéder.

D'autres personnels interviennent en appui des équipes des établissements :

### ■ Les inspecteurs

Les IA-IPR et les IEN-ET/EG, conseillers dans les domaines disciplinaires et professionnels

Secrétariat des IA-IPR : **03 88 23 38 71**  
ou **35 25**

Secrétariat des IEN-ET/EG : **03 88 23 37 87**

### ■ Le conseiller d'orientation psychologue

Il exerce une double mission :

- contribuer au sein de l'équipe éducative à la mise en œuvre des actions liées au PDMF, dans le cadre du programme pluriannuel, et à la prévention du décrochage scolaire.
- informer et conseiller les élèves, au besoin évaluer leurs compétences et leurs intérêts, en vue d'une démarche personnelle d'orientation.  
(Voir aussi p. 11)

### ■ L'infirmier scolaire

Chargé de l'organisation des soins et des urgences, il participe, avec l'assistant social, à la mise en place de projets d'éducation à la santé et à la citoyenneté et d'actions permettant d'améliorer la qualité de vie des élèves.

### ■ L'assistant social scolaire

Il participe à la prévention de l'échec scolaire et des conduites à risque et vient en soutien de l'équipe éducative en prenant en compte :

- les difficultés matérielles (il peut faire appel au fond social)
- les difficultés liées au comportement (il rencontre les familles)
- les difficultés familiales (il est à l'écoute des élèves).

### ■ Les élèves

Sous la responsabilité du professeur principal, **l'heure de vie de classe** est un rendez-vous périodique important entre les élèves de chaque classe et leurs enseignants.

Au début de l'année scolaire, les collégiens et les lycéens élisent les **délégués de classe** et, dans les lycées, les membres du conseil de la vie lycéenne.

Ces élections, instituées comme une étape significative dans l'éducation à la citoyenneté, constituent un moment fort dans la vie de l'établissement. Formés à leurs fonctions (écoute, prise de parole, animation, médiation...) sous la responsabilité de l'établissement, les délégués participent aux diverses instances : conseil de classe, conseil d'administration, conseil de discipline.

Dans les lycées, **le conseil de la vie lycéenne** (CVL) est consulté avant chaque conseil d'administration et traite de tous les sujets qui requièrent l'avis des lycéens (règlement intérieur, accompagnement personnalisé, prévention, citoyenneté...). Ses membres constituent ainsi une force de proposition pour tout ce qui concerne l'animation de la vie du lycée.

Chaque lycée met en place une **maison des lycéens** (MDL), qui se substitue aux foyers socio-éducatifs. La MDL aide au développement de la vie culturelle du lycée et donne aux élèves l'occasion de s'engager dans des projets.

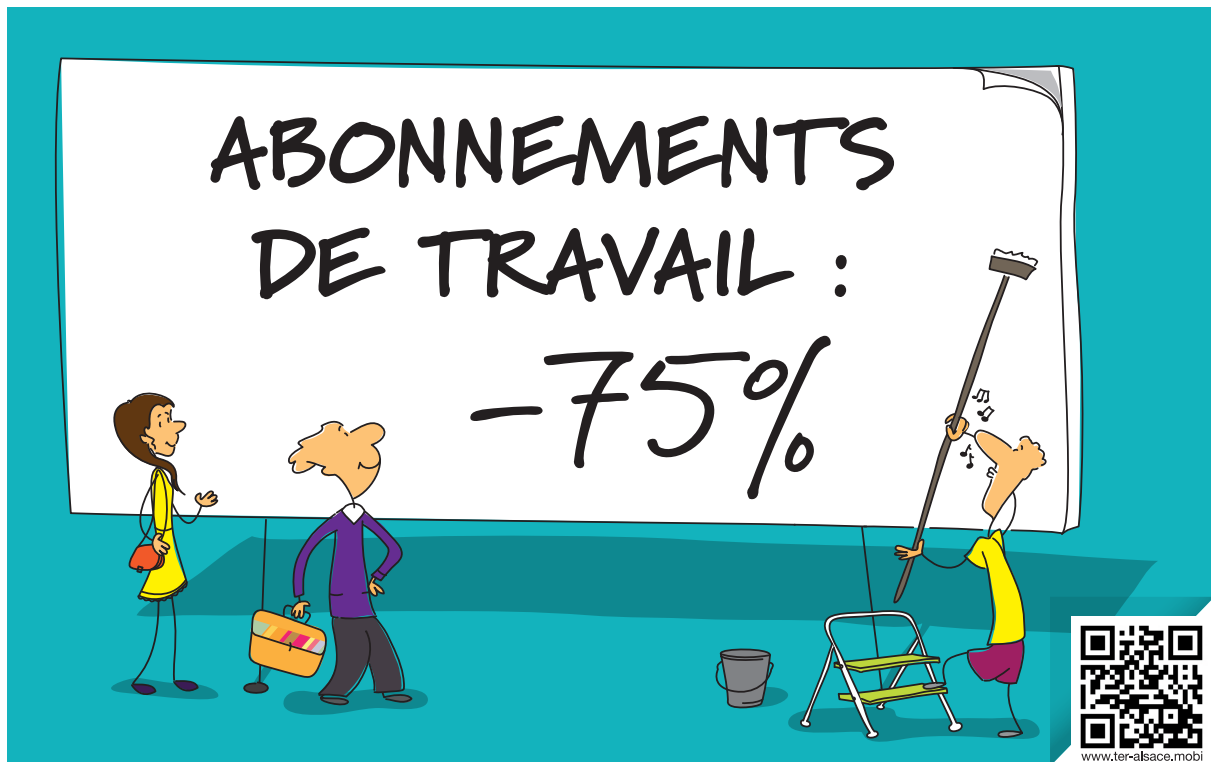
Les représentants des CVL de l'académie élisent pour 2 ans les 20 lycéens qui siègent au **conseil académique de la vie lycéenne** (CAVL), présidé par le recteur.

Les élus du CAVL désignent à leur tour le lycéen qui représentera l'académie au **conseil national de la vie lycéenne** (CNVL), dont les réunions sont présidées par le ministre.

**Le délégué académique à la vie lycéenne** est chargé d'animer la vie lycéenne académique.

Contact : 03 88 23 35 36





www.ter-alsace.mobi

# Avec TER Alsace, faites rimer liberté avec bon marché !

## Gagnez en sérénité

- Jusqu'à quatre trains par heure en période de pointe sur de nombreuses lignes.
- Des déplacements en toute tranquillité, jusqu'à 200 km/h !
- Des trains modernes et confortables.
- Une information trafic gratuite, directement accessible par SMS sur votre mobile.

## Des formules adaptées

- Jusqu'à 75% de réduction sur vos trajets domicile-travail.
- Une formule train + bus + tram pour ceux qui empruntent les transports urbains, notamment à Strasbourg, Colmar ou Mulhouse.
- Le choix entre un abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel.
- Une prise en charge de 50% par l'employeur.

## Pour en savoir plus :

- CONTACT **TER Alsace** : 0 800 77 98 67 (gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 15h30.
- [www.ter-sncf.com/alsace](http://www.ter-sncf.com/alsace), [www.vialsace.eu](http://www.vialsace.eu) ou dans les gares et boutiques SNCF.

# Gérer sa carrière et sa vie professionnelle

Le pôle des ressources humaines assure la coordination stratégique de l'ensemble des services qui ont en charge l'un des domaines de la gestion des ressources humaines.

Il assure, par ailleurs, un rôle fonctionnel plus direct en ayant la charge de la gestion des carrières et des rémunérations des personnels qui exercent dans les établissements d'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur (hors les personnels de statut universitaire).

## ■ Vous êtes enseignant

Adressez-vous à la direction des personnels enseignants (DPE) :

contact mél : [ce.dpe@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.dpe@ac-strasbourg.fr)

contact téléphonique : 03 88 23 39 50

- DPE 1 : disciplines littéraires, linguistiques et artistiques
- DPE 2 : disciplines scientifiques et technologiques, professeur d'EPS
- DPE 3 : remplaçants titulaires, vacataires, contractuels, maîtres-auxiliaires
- DPE 4 : enseignement privé du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré

## i-prof, un bouquet de services en ligne personnalisé

Il permet à chaque enseignant du 1<sup>er</sup> et du second degré, après authentification et de façon fortement sécurisée de

- consulter son dossier administratif
- compléter un curriculum vitae
- obtenir des informations sur les perspectives de carrière
- **dialoguer par messagerie avec son gestionnaire de personnel**
- accéder à des guides et services pour gérer sa carrière, s'inscrire à des actes de gestion et aux opérations de mutation, puis d'en obtenir le résultat.

i-prof est accessible depuis la page d'accueil du site académique dans la rubrique outils (voir p. 30).

## ■ Vous êtes personnel d'administration et d'encadrement

Vous relevez de la division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE)

contact mél : [ce.dpae@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.dpae@ac-strasbourg.fr)

contact téléphonique : 03 88 23 38 81

- DPAE 1 : personnel d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation), professeurs des écoles (recrutement des stagiaires)

- DPAE 2 : personnels d'administration, techniques, de santé et sociaux

## ■ Pour tous les personnels

### Vous préparez votre retraite,

adressez-vous au bureau des pensions (DPAE 3) :

contact téléphonique : 03 88 23 38 81

### Vous recherchez une aide sociale,

adressez-vous au bureau d'appui médico-social, des allocations perte d'emploi et des accidents de service (DPAE 4) :

contact téléphonique : 03 88 23 38 81

### Vous cherchez une nouvelle orientation de carrière,

adressez-vous à Martine Dupont, conseiller mobilité carrière ([martine.dupont@ac-strasbourg.fr](mailto:martine.dupont@ac-strasbourg.fr))

Voir aussi p. 28, le réseau académique d'aide aux personnels

### Pour les néo-titulaires

L'AIP/CIV est une aide au logement réservée aux néo-titulaires dont l'affectation dans un établissement situé en zone urbaine sensible entraîne un changement de domicile.

Renseignements auprès de Martine Erhold

03 88 23 35 85

# Vous êtes professeur ou conseiller d'éducation stagiaire

Pour votre année de stage, vous serez affecté(e) dans une école ou un établissement du second degré et suivrez tout au long de l'année une formation adaptée à vos besoins, que vous soyez

- PE, professeur des écoles stagiaire
- PLC, professeur de lycée et collège stagiaire
- PLP, professeur de lycée professionnel stagiaire
- CPE, conseiller principal d'éducation stagiaire.

## ■ Vous êtes PE stagiaire

Les affectations, les mutations et les salaires sont gérés par les divisions du personnel des directions académiques des services départementaux de l'éducation nationale (anciennes inspections académiques) :

Bas-Rhin : **03 88 45 92 92**  
Haut-Rhin : **03 89 21 56 56**

Votre année de stage se déroule sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) de votre département d'affectation.

## ■ Vous êtes PLC, PLP ou CPE stagiaire

Les affectations, les mutations et les salaires sont gérés par le pôle ressources humaines du rectorat :

- pour les PLC et les PLP : direction des personnels enseignants (DPE, voir ci-contre)
- pour les CPE, direction des personnels administratifs et d'éducation (DPAE, voir ci-contre)

Votre année de stage se déroule sous l'autorité du recteur et des directeurs académiques des services de l'éducation nationale, en liaison avec les corps d'inspection.

## Accompagnement de l'entrée dans le métier

Les corps d'inspection pour le second degré ont développé des ressources et des outils pour vous accompagner durant votre année de stage, tant sur le plan administratif que pédagogique.

Vous les trouverez sur le site Professionnels du site académique, dans la rubrique Formation des personnels/Enseignants, CPE et CO/Entrée dans le métier

## Votre traitement

Quel que soit votre établissement d'affectation, c'est la **direction régionale des finances publiques** qui versera votre traitement, à terme échu, vers **le 27 de chaque mois**.

Pour que la prise en charge de votre traitement s'effectue dans les meilleures conditions, veillez à compléter le dossier qui vous sera remis.

Il comprendra, outre l'arrêté de nomination avec le procès-verbal d'installation :

- une notice individuelle destinée à la gestion administrative et financière,
- deux relevés d'identité bancaire (RIB)
- une copie de la carte Vitale
- pour le paiement éventuel du supplément familial de traitement (SFT), une copie du livret de famille et une attestation de non perception du SFT de l'employeur du conjoint.

### **Ces pièces sont à remettre au secrétariat de l'établissement dans les meilleurs délais.**

Lorsque le dossier complet de prise en charge arrive après le 8 septembre, un acompte représentant 90% du traitement est versé à la fin du mois.

La régularisation s'effectuera lors du versement de la première paye complète.

Il n'y a pas de bulletin de paye édité pour un acompte ; celui-ci figurera sur le bulletin de salaire avec le traitement suivant.

Si vous venez d'être nommé(e) sur un poste de stagiaire du ministère de l'éducation nationale, cette nomination entraîne un changement important dans la gestion de votre dossier de sécurité sociale. En tant que fonctionnaire stagiaire, vous relevez en effet d'un régime particulier de sécurité sociale : le régime des fonctionnaires, géré par la MGEN, mutuelle générale de l'éducation nationale.

C'est donc cet organisme qui procèdera dorénavant au remboursement de vos frais médicaux sur la base des taux du régime général.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à la MGEN

Rue Henri Bergson

67096 Strasbourg cedex

Tél. 36 76 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

# Vos indemnités

Elles sont gérées par la direction académique des finances (Daf).

## ■ Frais de changement de résidence

Les personnels mutés dans l'académie peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire.

Le dossier, constitué après la rentrée scolaire, comporte :

- l'arrêté rectoral de mutation
- la copie du procès-verbal d'installation
- un formulaire de demande de paiement visé par le chef de l'établissement ou du service d'affectation, à transmettre en 2 exemplaires,
- les justificatifs des éléments à prendre en compte dans le calcul de l'indemnité, dépendant de la situation antérieure ou familiale des intéressés.

La Daf vous donnera tous les renseignements sur les conditions d'obtention ou de calcul de cette indemnité et sur les justificatifs à fournir.

Attention : des délais sont à respecter impérativement sous peine de forclusion. Le déménagement doit avoir lieu dans les 9 mois et la demande d'indemnisation est à transmettre dans les 12 mois à compter de la date du changement de résidence administrative.

Contact Daf : Bernard Strich 03 69 20 93 30

## ■ Frais de déplacements

La gestion des ordres de mission et des états de frais de déplacements s'effectue de façon dématérialisée dans l'application **Ulysse DT**, accessible via le portail Internet de l'académie dans la rubrique Professionnels/Outils et services/Ulysse DT.

Des guides d'utilisation sont en ligne sous la même rubrique.

Des droits à une indemnisation forfaitaire sont ouverts dans les cas suivants :

### • Personnels en service partagé

Enseignants rattachés à un établissement principal et effectuant, à l'année, un complément de service dans un ou plusieurs établissements secondaires :

- L'arrêté de nomination garantit sur les trajets effectués la couverture sociale d'un accident de travail.
- Une demande d'ordre de mission permanent est à établir via Ulysse DT.
- Les frais de déplacement sont indemnisés sur la base du tarif SNCF 2<sup>e</sup> classe.

**Attention** : les enseignants titulaires, nommés sur zone de remplacement ont un régime spécifique et peuvent bénéficier d'une indemnité de sujétion spéciale de remplacement gérée par la division des personnels enseignants (DPE).

### • Personnels à fonction itinérante

Corps d'inspection, personnels médicaux-sociaux, conseillers d'orientation, chargés de mission, et autres personnels appelés à des déplacements permanents dans l'académie :

Une demande d'ordre de mission permanent est à établir via Ulysse DT. La demande d'utilisation d'un véhicule personnel se fait sur la base d'un imprimé à demander à la Daf.

**Attention** : un ordre de mission permanent, assorti d'une autorisation d'utilisation du véhicule personnel, garantit la couverture sociale en cas d'accident du travail sur les trajets effectués. Il ne garantit pas en revanche des indemnités kilométriques, le remboursement étant effectué, sauf accord explicite, sur la base du tarif SNCF 2<sup>e</sup> classe.

### • Personnels convoqués à des réunions

La Daf assure les défraiements des déplacements afférents à des réunions, qu'elles soient à l'initiative de l'académie ou de l'administration centrale. Des bons de transport peuvent être demandés pour les réunions hors académie.

**Attention** : les déplacements liés aux examens et concours ou à la formation des personnels ne relèvent pas de la Daf, mais des services gestionnaires de ces actions.

## ■ Gestion des frais de déplacements

La plate-forme déplacements, rattachée fonctionnellement à la Daf, est implantée à la direction académique des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin.

Contact : 03 89 21 56 23

Pour toute difficulté de saisie, l'assistance informatique est le premier support d'aide au prix d'un appel local.

 N°Azur 0 810 000 891

# Le réseau académique d'aide aux personnels

Il vous propose un accueil, une écoute ou un accompagnement, dans le respect d'une totale confidentialité.

## ■ Le service social

Les assistants sociaux des personnels interviennent dans les domaines suivants :

- économique (aide financière et conseil budgétaire)
- travail (favoriser l'insertion professionnelle)
- famille (rupture familiale, logement...)
- santé (congés spéciaux, handicap...)
- information

Les assistants sociaux ont un rôle d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de suivi social, d'information, d'orientation et de médiation. Ils sont liés au secret professionnel.

Ils reçoivent sur rendez-vous, mais peuvent aussi se rendre à domicile.

Direction académique des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin :

Anne Christelle Barberousse	03 88 45 92 21
Stéphanie Raffin	03 88 45 92 10
Anne Schaupp	03 88 45 92 22
Jeanne Marie Nussbaumer	03 88 45 92 85

Direction académique des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin :

Catherine Zilliox	03 89 21 56 47
Jeanine Peter	03 89 21 56 48
Jean-Louis Paumier	03 89 21 56 27

## ■ L'action sociale

Elle vise à **améliorer les conditions de vie des agents de l'éducation nationale et de leurs familles**, notamment dans les domaines d'intervention suivants :

- aides financières
- aide aux études des enfants
- installation et logement
- loisirs et culture
- garde d'enfants de moins de 6 ans
- enfants handicapés
- séjours d'enfants
- subvention repas

Martine Erhold	03 88 23 35 85
Anne-Sophie Stroh	03 88 23 35 89

## ■ Le service médical

Le médecin de prévention (médecin du travail) contribue à promouvoir la santé des personnels par la surveillance médicale des agents. Il répond à votre demande pour tous les **problèmes de santé susceptibles d'avoir des retentissements professionnels**. Il sollicite les aménagements de poste de travail et assure le suivi des personnels handicapés. Il est en relation avec les comités médicaux et émet un avis médical pour les demandes de congés spéciaux, de mutation...

- Bas-Rhin tél. 03 88 35 65 89  
Médecins :  
Dr Elisabeth Heil et Dr Michèle Ganier
- Haut-Rhin tél. 03 89 33 64 81  
Médecin : Dr. Elisabeth Ebelin  
Infirmière : Annabelle Lehrer

## Vous rencontrez des problèmes dans l'exercice de votre métier ? Vous souhaitez faire le point sur votre parcours professionnel ?

Vous pouvez vous adresser aux correspondants de l'équipe **CCAPP** (conseil carrière et accompagnement professionnel des personnels)

Les correspondants de l'équipe ont un rôle d'accueil, d'écoute et d'accompagnement dans le cadre de l'exercice du métier. Ils sont liés à l'obligation de réserve et de discrétion professionnelle. Les personnels peuvent les rencontrer s'ils souhaitent :

- clarifier une difficulté ou un problème en rapport avec l'exercice de leur profession
- analyser leur pratique professionnelle
- faire le point sur leur carrière et explorer leurs possibilités d'évolution.

**Un numéro d'appel : 09 69 32 33 29**

Une permanence téléphonique :

Lundi de 15h à 17h

Mercredi et vendredi de 10h à 12h.

## Vous cherchez une nouvelle orientation de carrière ?

Adressez-vous à Martine Dupont, conseillère mobilité carrière : [martine.dupont@ac-strasbourg.fr](mailto:martine.dupont@ac-strasbourg.fr)

# La formation des personnels

C'est la délégation académique à la formation des personnels (Dafor) qui pilote les dispositifs académiques de formation pour l'ensemble des personnels de l'académie (enseignants, personnels ATSS et d'encadrement).

Elle propose sous des formes diverses des possibilités de formation et de développement des compétences professionnelles, notamment dans le cadre du plan académique de formation (Paf) qu'elle élabore chaque année.

Pour les personnels enseignants, la Dafor

- organise les préparations aux concours internes dans la plupart des disciplines
- met en oeuvre des formations territoriales de proximité (FTP) et des formations d'initiative locale (Fil)
- organise des dispositifs spécifiques comme l'accompagnement à l'entrée dans le métier
- soutient les innovations et les expérimentations pédagogiques
- accompagne les groupes de formation-action (GFA)
- aide à la mise en place des groupes professionnels de secteur (GPS)
- assure la logistique des formations en milieu professionnel (FMP)
- est partie prenante dans le partenariat pédagogique avec les établissements français de l'étranger (AEFE) de la zone Europe centrale
- coordonne les dispositifs de reconversion/adaptation.

La Dafor est également responsable de la formation statutaire des personnels de direction et d'inspection, ainsi que de la formation continue des personnels ATSS et d'encadrement.

Elle instruit et met en oeuvre les demandes individuelles et collectives qui émanent des établissements et des services et assure la participation des personnels de l'académie aux actions de formation interministérielles et nationales.

## Pour tous les personnels

L'offre de formation est publiée en ligne, sous la forme d'un plan académique de formation (Paf).

Accès : site Professionnels, rubrique Formation des personnels



Vous y trouverez les formations proposées aux différentes catégories de personnels :

- Personnels d'encadrement et personnels ATSS
- Enseignants du second degré, avec une rubrique Accompagnement de l'entrée dans le métier destinée aux professeurs stagiaires

Le recueil des candidatures individuelles se fait en ligne du jeudi 22 août au dimanche 22 septembre 2013.

Les inscriptions aux préparations aux concours internes enseignants ont lieu en ligne du jeudi 13 juin au dimanche 15 septembre 2013.



# La communication, les services et les ressources en ligne

## Le site académique

Nous avons choisi de structurer notre présence sur le net de façon à privilégier les besoins spécifiques de nos différents publics en leur proposant des sites dédiés mais réunis par une page d'accueil commune.

Cette page propose ainsi l'accès à :

- 1 Un site grand **public** (parents, élèves...) orienté vers l'information et les services liés à la scolarité, la formation, les examens, l'orientation...  
Objectif : rendre notre organisation interne la plus transparente possible, en concevant ce site comme un guichet unique offrant l'ensemble des informations et des services concernant l'éducation nationale en Alsace, du premier degré à la formation tout au long de la vie.
- 2 Un site **professionnel** orienté vers l'information et les services pour les acteurs de l'éducation nationale.

3 Un site **académie de Strasbourg**, orienté vers la communication institutionnelle.

## 4 Des outils et des services

Le glossaire des outils et services sur le site académique vous donne accès à un ensemble d'outils et services référencés et classés par ordre alphabétique.

## 5 Un espace pédagogique

Il héberge les sites disciplinaires et les ressources éducatives.

Plus d'une centaine d'enseignants formés à l'outil de gestion de contenu du site animent et enrichissent quotidiennement l'espace pédagogique, sous la responsabilité des corps d'inspections.

Le site évolue en permanence pour répondre au mieux à vos attentes et aux évolutions des usages.

Pensez à mettre le site de l'académie en page de démarrage par défaut de votre navigateur web pour ne rien manquer de notre actualité.

The screenshot shows the website 'L'éducation nationale en Alsace' with a navigation bar containing 'Sites de l'académie', 'Outils - personnels', and 'zoom'. A sidebar on the left contains a menu with five items, each with a numbered callout:

- 1 **Publics**: Élèves, étudiants, parents, adultes à la recherche d'une formation
- 2 **Professionnels**: Personnels, candidats aux concours, recrutement
- 5 **Espace pédagogique**
- 3 **Académie de Strasbourg**: Direction académique Bas-Rhin, Direction académique Haut-Rhin, Espace presse, Espace partenaires et entreprises

The main content area includes sections for 'important' (recruitment), 'actualités' (news), and 'en direct des établissements' (live from establishments).

## La gestion électronique de document (GED)

Afin de gérer des documents toujours plus nombreux et d'en faciliter l'accès pour tous, l'académie de Strasbourg s'est dotée d'un logiciel de GED. La mise en œuvre de cet outil a nécessité un important travail de contextualisation et de personnalisation des fonctionnalités pour répondre aux besoins et aux spécificités de notre organisation locale.

La GED académique s'articule autour de trois grands usages :

- Le dépôt de documents internes, des services académiques vers les établissements et vice-versa
  - La diffusion élargie de documents de référence vers l'ensemble des personnels de l'académie
  - L'échange de documents dans un esprit collaboratif.
- Elle se décline donc sous la forme :
- d'un **logiciel (Nuxéo GED)**, destiné aux dépôts de documents réservés et, à terme, au travail collaboratif ;
  - d'un **service web Stracad'hoc** optimisé pour la diffusion, la recherche et la consultation de documents de référence destinés à l'ensemble des personnels de l'académie.

### Les prochaines étapes

Dès la rentrée, généralisation progressive de l'usage de la GED établissements  
Automne 2013, ouverture de Stracad'hoc

## La mission Tice

Elle est notamment chargée de favoriser et accompagner le développement des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (Tice) et leurs usages au service de la pédagogie.

Elle pilote en particulier la mise en œuvre de l'espace numérique de travail, désormais présent dans tous les collèges et lycées publics de l'académie : **Entea 2** ou **espace numérique de travail en Alsace**, application Scolastance.

Accessible par un simple navigateur depuis tout ordinateur connecté à Internet, ce bureau virtuel permet, après identification, d'accéder à différents services de l'établissement selon son profil (parent, enseignant, élève, administration) :

- vie scolaire : absences, notes, cahier de texte, emploi du temps

- pédagogie : accès à des ressources internes (cours, exercices) et externes (ressources éditoriales en ligne), travail collaboratif pour les enseignants d'une part, les élèves et leurs enseignants d'autre part
- outils de communication : messagerie, pages personnelles, journal de l'établissement, actualités...

## Le courrier électronique


### Votre mail professionnel

Tout personnel de l'académie dispose d'une adresse électronique de type prenom.nom@ac-strasbourg.fr. Utilisez-la pour votre correspondance professionnelle et consultez-la régulièrement, car l'administration vous informera également par ce biais.

Seuls les personnels administratifs ayant un poste de travail configuré à cet effet relèveront leur adresse professionnelle avec un client mail de type Mozilla Thunderbird.

Les autres personnels, essentiellement les enseignants, accèdent facilement à leur courrier électronique professionnel par webmail.

### Qu'est-ce que le webmail ?

Il vous suffit d'une connexion Internet sur votre lieu de travail ou à votre domicile. L'accès se fait par la page d'accueil du site académique, rubrique outils-personnels/messagerie 

Un problème d'accès ? Sur la page d'accueil de la messagerie en webmail, un lien "Gérer mon identifiant ou mon mot de passe" vous est proposé.

## Les listes de diffusion

Elles permettent à des personnes d'un même groupe ou partageant un même centre d'intérêt d'échanger des informations et des idées, par l'intermédiaire du courrier électronique.

### Besoin d'aide ?

- L'assistance informatique  
Un technicien vous répond du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 18h au 0 810 000 891 / prix d'un appel local ou par mail à assistance@ac-strasbourg.fr
- Vous pouvez aussi vous adresser à la personne ressource en informatique (PRI) de votre établissement.

# Le centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Strasbourg (CRDP)

Le réseau Scérén (services, culture, éditions, ressources pour l'éducation nationale) est composé du Centre national de documentation pédagogique, des 31 centres régionaux de documentation pédagogique et de leurs centres départementaux.

Au niveau local, le CRDP de l'académie de Strasbourg intervient en appui à la mise en œuvre des orientations académiques et nationales pour

- la sélection et la mise à disposition de ressources physiques et dématérialisées
- le conseil, la formation et l'accompagnement
- la recherche, le développement et l'édition de produits éducatifs.

Les **espaces de pratiques professionnelles** du CRDP de Strasbourg et du CDDP de Colmar proposent à l'ensemble des publics de l'éducation une **offre globale** regroupant médiathèque et librairie, kiosque numérique, espace d'accompagnement et de formation. Ces lieux ouverts de ressources et de conseils permettent d'expérimenter des pratiques innovantes et d'accéder à l'information éducative à la demande.

Le CRDP développe et expérimente de **nouveaux outils numériques** : portails thématiques en ligne, espaces personnalisés, réseaux professionnels, manuels numériques nouvelle génération... Découvrez à l'adresse [www.crdp-strasbourg.fr](http://www.crdp-strasbourg.fr) de nombreuses ressources en ligne originales pour la classe.

Opérateur de **formation et d'accompagnement de projets**, le CRDP dispose d'une infrastructure pour expositions, réunions et colloques, ainsi que des espaces de formation où est proposée une offre de formation et d'accompagnement éducatif centrée sur le numérique et les usages des ressources pédagogiques.

Cette offre se décline en rendez-vous thématiques le mercredi avec une programmation trimestrielle, suivi de projets à la demande, formations de formateurs au et par le numérique...

La mobilité des équipes de CRPD permet une **offre de services de proximité**. Les délégués pédagogiques répondent aux demandes des équipes pédagogiques et éducatives des établissements en se rendant sur place. Parmi les services proposés : accompagnement de projets notamment numériques, offre d'outils et de ressources adaptés, couverture audiovisuelle et diffusion de projets innovants...

Les équipes pédagogiques et techniques créent des espaces de travail collaboratif, aident à la mutualisation et à la publication de ressources, facilitent l'accès distant à la documentation et aux outils....

Centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Strasbourg  
23 rue du Maréchal Juin - BP 279/R7  
67007 Strasbourg cedex  
T. 03 88 45 51 60 - [direction@crdp-strasbourg.fr](mailto:direction@crdp-strasbourg.fr)  
[www.crdp-strasbourg.fr](http://www.crdp-strasbourg.fr)

Centre départemental de documentation pédagogique du Haut-Rhin (CDDP)  
12 rue Messimy  
68025 Colmar cedex  
T. 03 89 23 30 51 - [cddp68@crdp-strasbourg.fr](mailto:cddp68@crdp-strasbourg.fr)

Antenne de Guebwiller  
3 rue du 4 Février  
68500 Guebwiller  
T. 03 89 83 74 53 - [cddp68@crdp-strasbourg.fr](mailto:cddp68@crdp-strasbourg.fr)

Antenne au Cercle Drouot  
5 rue de Provence  
68100 Mulhouse  
T. 03 69 77 77 55 - [cddp68@crdp-strasbourg.fr](mailto:cddp68@crdp-strasbourg.fr)

Antenne à la Médiathèque de la Vieille Île  
24 rue du Maire André Trabant  
67500 Haguenau  
[direction@crdp-strasbourg.fr](mailto:direction@crdp-strasbourg.fr)



# Les sigles et les acronymes

<b>Atsem</b>	Agent technique spécialisé des écoles maternelles
<b>ATSS</b>	(Personnels) administratifs, techniques, de santé et sociaux
<b>CDI</b>	Centre de documentation et d'information
<b>CFA</b>	Centre de formation d'apprentis
<b>CIO</b>	Centre d'information et d'orientation
<b>Cop</b>	Conseiller d'orientation psychologue
<b>CPE</b>	Conseiller principal d'éducation
<b>CRDP</b>	Centre régional de documentation pédagogique
<b>CVL</b>	Conseil de la vie lycéenne
<b>Daac</b>	Délégation académique à l'action culturelle
<b>Daet</b>	Délégation académique aux enseignements techniques
<b>Dafco</b>	Délégation académique à la formation continue
<b>DAN</b>	Délégué académique au numérique
<b>Dareic</b>	Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération
<b>Dasen</b>	Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale
<b>Depp</b>	Direction de l'évaluation, de la performance et de la prospective
<b>DSDEN</b>	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
<b>Eclair</b>	Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite
<b>EMS</b>	Équipe mobile de sécurité
<b>Entea</b>	Environnement numérique de travail en Alsace
<b>EPLE</b>	Établissement public local d'enseignement
<b>ESPE</b>	École supérieure du professorat et de l'éducation
<b>Greta</b>	Groupement d'établissements publics
<b>IA-IPR</b>	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional
<b>IEN-ET/EG</b>	Inspecteur de l'éducation nationale / enseignement technique / enseignement général
<b>ITRF</b>	Ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation
<b>IUFM</b>	Institut universitaire de formation des maîtres
<b>Maeri</b>	Mission académique aux enseignement régionaux et internationaux
<b>Onisep</b>	Office national d'information sur les enseignements et les professions
<b>SAIO</b>	Service académique d'information et d'orientation
<b>Segpa</b>	Section d'enseignement général et professionnel adapté
<b>SG</b>	Secrétaire général
<b>Tice</b>	Technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement
<b>VAE</b>	Validation des acquis de l'expérience

# Et si plus d'1 million de personnes soutenaient vos projets?

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable  
Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 NOISIEL - Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux.  
Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPE - 50, rue Pierre Menard à France - 75013 Paris - RCS 493 455 042.



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

#### Contactez :

■ **Votre Délégation Départementale CASDEN :**

1 quai Kléber - 67000 Strasbourg

Tél. : 03.69.74.59.67 (appel non surtaxé)

33 avenue de Colmar - 68200 Mulhouse

Tél. : 03.67.77.68.68 (appel non surtaxé)

■ **Votre Chargée de Relation Enseignement Supérieur et Recherche :**

Stéphanie BOYER - Tél. : 06 45 75 64 75

■ [www.casden.fr](http://www.casden.fr)

**casden**

BANQUE POPULAIRE

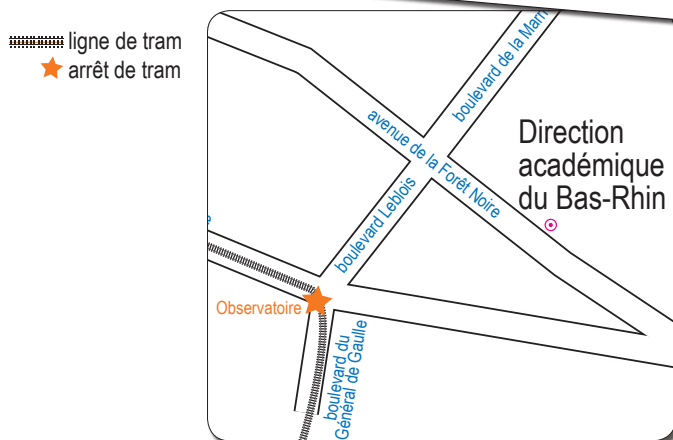
## CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

# Les adresses utiles

- **Rectorat de l'académie de Strasbourg**  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9  
tél. 03 88 23 37 23  
[www.ac-strasbourg.fr](http://www.ac-strasbourg.fr)
- **Direction académique des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin**  
65 avenue de la Forêt Noire  
67083 Strasbourg cedex  
tél. 03 88 45 92 92  
[www.ac-strasbourg.fr/dsden67](http://www.ac-strasbourg.fr/dsden67)
- **Direction académique des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin**  
21 rue Henner - BP 70 548  
68021 Colmar cedex  
tél. 03 89 21 56 56  
[www.ac-strasbourg.fr/dsden68](http://www.ac-strasbourg.fr/dsden68)
- **Délégation régionale de l'Onisep**  
5 quai Zorn  
67082 Strasbourg cedex  
tél. 03 88 15 09 35  
[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)
- **Centre régional de documentation pédagogique (CRDP)**  
23 rue du Maréchal Juin  
BP 279/R7  
67007 Strasbourg cedex  
tél. 03 88 45 51 60  
[www.crdp-strasbourg.fr](http://www.crdp-strasbourg.fr)
- **Université de Strasbourg**  
4 rue Blaise Pascal - CS 90 032  
67081 Strasbourg cedex  
tél. 03 68 85 00 00  
[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)
- École supérieure du professorat et de l'éducation
  - avenue de Colmar  
67100 Strasbourg  
tél. 03 88 43 82 00
  - 1 rue Frœhlich  
67604 Sélestat  
tél. 03 88 58 02 50
  - 12 rue Messimy  
68025 Colmar cedex  
tél. 03 89 21 60 40
- **Université de Haute-Alsace**  
2 rue des Frères Lumière  
68093 Mulhouse cedex  
tél. 03 89 33 60 00  
[www.uha.fr](http://www.uha.fr)
- **Centre régional des œuvres universitaires et scolaires**  
1 quai du Maire Dietrich  
BP 50 168  
67004 Strasbourg cedex  
tél. 03 88 21 28 00  
[www.crous-strasbourg.fr](http://www.crous-strasbourg.fr)
- **Centre local des œuvres universitaires et scolaires, maison de l'étudiant**  
1 rue Alfred Werner  
68093 Mulhouse cedex  
tél. 03 89 33 64 66  
[www.clous-mulhouse.cnous.fr](http://www.clous-mulhouse.cnous.fr)
- **Préfecture de la région Alsace et du Bas-Rhin**  
5 place de la République  
67073 Strasbourg cedex  
tél. 03 88 21 67 68  
[www.bas-rhin.pref.gouv.fr](http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr)
- **Préfecture du Haut-Rhin**  
7 rue Bruat - BP 10489  
68020 Colmar cedex  
tél. 03 89 29 20  
[www.haut-rhin.pref.gouv.fr](http://www.haut-rhin.pref.gouv.fr)
- **Direction régionale des affaires culturelles**  
2 place de la République  
67082 Strasbourg cedex  
tél. 03 88 15 57 00  
[www.alsace.culture.gouv.fr](http://www.alsace.culture.gouv.fr)
- **Conseil régional d'Alsace**  
1 place du Wacken  
BP 91 006  
67000 Strasbourg  
tél. 03 88 15 68 67  
[www.region-alsace.eu](http://www.region-alsace.eu)
- **Conseil général du Bas-Rhin**  
Place du Quartier Blanc  
67000 Strasbourg  
tél. 03 88 76 67 67  
[www.cg67.fr](http://www.cg67.fr)
- **Conseil général du Haut-Rhin**  
100 avenue d'Alsace  
BP 20 351  
68000 Colmar cedex  
tél. 03 89 30 68 68  
[www.cg68.fr](http://www.cg68.fr)



# Le plan d'accès aux services du rectorat



# Le calendrier des vacances scolaires 2013-2014 de l'académie de Strasbourg

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.  
Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

**Rentrée scolaire des enseignants**

**lundi 2 septembre 2013**

**Rentrée scolaire des élèves**

**mardi 3 septembre 2013**

**Vacances de la Toussaint**

**du samedi 19 octobre 2013 au lundi 4 novembre 2013**

**Vacances de Noël**

**du samedi 21 décembre 2013 au lundi 6 janvier 2014**

**Vacances d'hiver**

**du samedi 22 février 2014 au lundi 10 mars 2014**

**Vacances de printemps**

**du samedi 19 avril 2014 au lundi 5 mai 2014**

**Vacances d'été**

**fin des cours : samedi 5 juillet 2014**





**Rectorat**

6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg  
Cedex 9  
03 88 23 37 23

Le portail de l'éducation  
nationale en Alsace  
**[www.ac-strasbourg.fr](http://www.ac-strasbourg.fr)**